

Le trait de l'Union

des infirmiers libéraux d'Ile-de-France

NUMÉRO 11 - FÉVRIER 2018



ACTIONS

Plateforme d'adressage patient :
où en sommes-nous ?

ACTUALITÉ

Les saignées en ville : bilan et perspectives
Relations IDEL / HAD

À RETENIR

Agenda
Création d'une association régionale
interprofessionnelle
Questions/Réponses



EDITO

Tout d'abord permettez-moi de vous souhaiter une excellente année 2018 porteuse d'espoirs, de reconnaissance pour notre profession et d'avancées en termes

de valorisation de notre rôle central auprès des patients.

Nous avons, encore cette année, beaucoup travaillé à faire reconnaître notre activité au sein de toutes les instances où l'on parle de santé sans prendre en compte les principaux acteurs que sont les Infirmiers. Certes nous progressons lentement et les résultats ne sont pas encore à la hauteur des efforts engagés. En effet, les concertations, les stratégies ou les décisions en santé sont majoritairement prises, au nom de l'ensemble des professionnels de santé, en ne tenant trop souvent compte que de l'avis du pouvoir Médical qui actuellement s'est recentré uniquement sur ses propres intérêts. C'est pour rééquilibrer cette hégémonie que

plusieurs initiatives ont été prises avec, en particulier, la création d'une fédération des Praticiens de Santé non médicale ainsi que la création, au sein des 10 URPS représentant l'ensemble des professions de santé d'une Association Inter Professionnelle des URPS Franciliennes.

Il ne s'agit pas d'entrer en conflit avec les Médecins, mais tout simplement de faire entendre notre voix auprès des pouvoirs publics qui portent dans leurs discours la notion essentielle d'interprofessionnalité sans en appliquer les règles de démocratie.

Vous trouverez, également, dans nos colonnes, une déclaration du bureau relative à l'échec que j'espère temporaire, du projet de plateforme d'adressage des patients gratuite pour vous, que j'ai porté de longue date et dont l'utilité, face aux plateformes commerciales qui ne cessent de se créer et de vous solliciter moyennant finances, paraît cruciale. Il semble que certains élus aient oublié le devoir de représentativité que vous leur avez confié par votre bulletin de vote, en obéissant avec zèle aux ordres de leur hiérarchie.

Tout ceci nous motive et ne nous empêche nullement d'avancer et de défendre vos intérêts partout où nous sommes présents. La résilience est la capacité de transcender une difficulté et de se transformer en cas de choc ou de difficulté. Grâce à votre soutien, nous serons résilients

Jean-Jules MORTEO,
Président

24

infirmiers libéraux
élus pour 5 ans

7420

infirmiers libéraux
en Île-de-France

(données commission paritaire
régionale des infirmiers)

+46%

2010 2017

 **URPS**
INFIRMIERS LIBÉRAUX
ILE-DE-FRANCE

ACTIONS

Plateforme d'adressage patient : où en sommes-nous ?

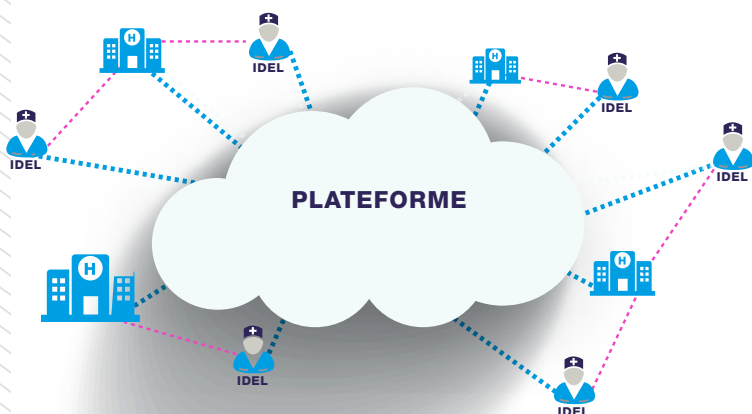
Comme annoncé il y a un an (cf. Newsletter n°9 – février 2017), l'URPS infirmiers Ile-de-France a travaillé sur la mise à disposition des infirmiers libéraux de la région d'une plateforme d'adressage patient. Cet outil, permettant aux établissements de santé de trouver plus facilement un infirmier pour prendre en charge les sorties d'hospitalisation, serait proposé **gratuitement** à tous les infirmiers libéraux franciliens ainsi qu'aux structures hospitalières.

Malheureusement, lors de la dernière assemblée générale de l'URPS infirmiers de décembre 2017, et bien que Jean-Jules MORTEO ait été élu Président de l'URPS à l'unanimité sur la base du développement de ce type de service, **deux syndicats ont refusé le principe même** de déployer cette plateforme. Grâce à eux, vous vous verrez contraints d'adhérer à des plateformes payantes (du type Libheros, medicalib, etc...) pour ne pas souffrir de concurrence déloyale.

Pourtant toutes les conditions étaient réunies pour que l'URPS infirmiers, avec sa légitimité, puisse imposer un outil simple, efficient et gratuit pour les utilisateurs, balayant ainsi d'un revers de manche le développement des plateformes payantes, et remettant tous les infirmiers libéraux de la région sur un même pied d'égalité, face aux HAD, SSIAD et autres structures. Ceci en toute déontologie.

En effet, pour obtenir un consensus sur les besoins de la profession, nous avons fait appel un cabinet d'audit externe et avons rédigé un cahier des charges qui **a été adopté à l'unanimité**.

De surcroît, il nous est régulièrement fait part des attentes très fortes des établissements de santé, mais aussi de l'Agence régionale de santé, pour simplifier le recours et la recherche d'Infirmiers libéraux disponibles. Enfin il faut aussi savoir que ce type de plateforme a déjà été adopté par plusieurs régions représentant la moitié des Infirmiers libéraux du territoire National.



Dans ce cahier des charges, nous insistions bien évidemment sur l'importance du respect du libre choix du patient et de son Infirmier traitant, (si souvent bafoués ces derniers temps) et sur l'atteinte des objectifs suivants :

1. amélioration de l'accessibilité et de la visibilité des infirmiers libéraux,
2. respect de la déontologie telle que décrite dans le code de déontologie paru le 25 novembre 2016,
3. respect de la gradation des soins, fluidification du parcours du patient et non recours systématique à l'HAD.
4. amélioration du lien ville-hôpital

Par conséquent, ce projet est pour le moment stoppé pour des raisons de politique politicienne, d'égo et de calculs électoralistes, niant ainsi les réels besoins de notre profession face à l'ubérisation, et au développement des structures de type HAD ou SSIAD.

Par cet article, nous, membres du Bureau de l'URPS infirmiers, souhaitons néanmoins vous tenir informés, car vous êtes nombreux à nous solliciter sur l'avancée de cet outil, et vous assurer que nous ne baissons pas les bras. Nous sommes à votre disposition pour vous donner de plus amples précisions.

Jean-Jules MORTEO, président, FNI
Christophe MINGHETTI, vice-président, FNI
Dominique BULARD, secrétaire g^{al}, CI
Christiane KOSACZ, secrétaire g^{ale} adjointe, FNI
Sylvie BARROS, trésorière, CI
Isabelle GRAVY-TONNELIER, trésorière adjointe, SNIIL

ACTUALITÉS

Relations IDEL / HAD

Les saignées en ville

En 2017 l'URPS infirmiers s'est activement impliquée dans le développement des saignées en ville dans le cadre du comité régional sur l'hémochromatose, piloté par l'ARS.

Pour cela, nous avons entre autres animé 4 réunions d'informations auprès des infirmiers libéraux des départements du Val d'Oise (95), des Hauts-de-Seine (92), de Paris (75) et de Seine-Saint-Denis (93).

Au vu de l'engouement de nos confrères et consœurs, nous poursuivons ces réunions d'information dans les 4 autres départements de la région : la Seine-et-Marne (77), les Yvelines (78), l'Essonne (91) et le Val-de-Marne (94) où la réunion se tiendra le 12 avril 2018 à l'hôpital Paul Brousse.

>> Pour plus d'informations

- www.idf.infirmiers-urps.org
- www.ferif-parcoursheмоchromatose.fr

A partir du 1^{er} mars 2018, **l'intervention concomitante d'un SSIAD et d'un HAD** sera possible pour les patients bénéficiant d'une prise en charge en SSIAD avant leur admission en HAD. Ce nouveau dispositif aboutira donc forcément à un durcissement de la concurrence entre ces structures et les IDEL.

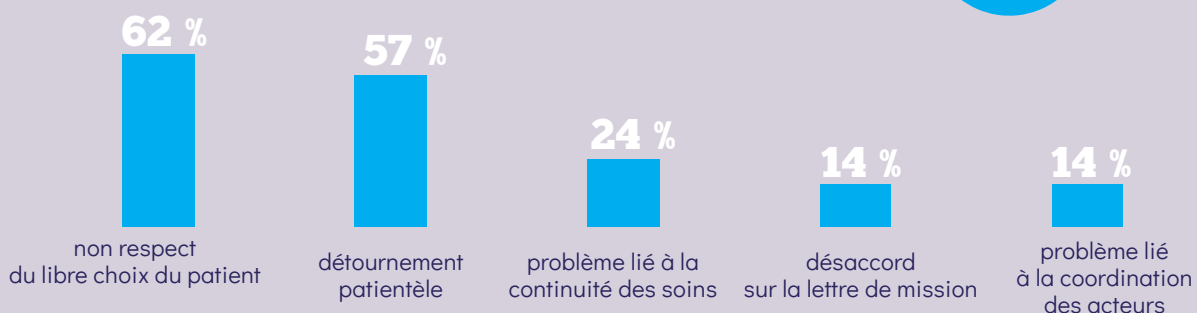
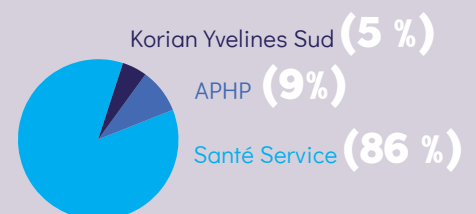
Vous nous faites régulièrement part de vos difficultés de travail avec les HAD, c'est pourquoi nous avons mis en place les fiches de signalement d'évènement indésirable (FSEI) pour faciliter les remontées d'information et évaluer le respect de la charte de coopération signée avec les HAD de la région en juillet 2017.

Nous vous encourageons vivement à poursuivre vos déclarations via notre formulaire en ligne. En effet, une réunion à l'ARS est prévue en octobre 2018 en présence des HAD et de notre URPS afin de faire un point sur les relations HAD/IDEL, un an après sa signature. **Vos représentants ont donc besoin d'éléments tangibles pour traduire le malaise que vous ressentez sur le terrain.**

Accédez au formulaire de déclaration via notre site internet : **www.idf.infirmiers-urps.org**, rubrique « Dossiers ».

Analyse faite sur 21 déclarations d'évènements indésirables :

HAD concernés par les déclarations



Top 5 des évènements indésirables déclarés
plusieurs problématiques par déclaration

À RETENIR

AGENDA

17 mars 2018

21^e RIO

Rencontre Infirmière
en Oncologie

Paris

5 et 6 avril 2018

Journées nationales
des infirmiers libéraux
(JNIL)

Paris

5 et 6 avril 2018

Congrès francophone
sur la fragilité du sujet âgé

Paris

5 au 8 avril 2018

Salon des seniors

Paris

12 avril 2018

Réunion d'information sur les
saignées en ville
Hôpital Paul Brousse,
Villejuif



De gauche à droite : Yvan Tourjansky (Président URPS masseurs-kinésithérapeutes), Jean-Jules Morteo (Président, URPS IDEL), Véronique Dissat (Présidente URPS orthoptistes), Christophe Devys (Directeur général ARS), Anne-sophie Hadelier (Présidente URPS orthophonistes), Pierre Ouahnnon (Directeur du pôle ambulatoire ARS), Didier Jaffre (Directeur offre de soins ARS), Jean-François Chabenat (Président URPS chirurgiens-dentistes).

Création de l'AIUF

Le 21 décembre 2017 a été créée l'Association interprofessionnelle des URPS Franciliennes (AIUF). Elle est ouverte aux 10 URPS de la région.

A ce jour 8 en sont membres : chirurgiens-dentistes, **infirmiers**, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens et sages-femmes.

QUESTIONS / RÉPONSES

Qui délivre l'autorisation et le renouvellement de remplacement ?

Depuis le 1^{er} janvier 2017 c'est l'ordre infirmier. Les remplaçants doivent s'adresser au CDOI de leur département d'habitation.

Suis-je couverte en cas d'accident du travail pour mes soins et indemnités journalières ?

NON | Sauf si j'ai souscrit une assurance volontaire « accident du travail-maladie professionnelle » auprès de la CPAM de mon département d'exercice, au niveau du service assurance volontaire. La cotisation est déductible des revenus professionnels.
>> Demande d'admission à l'AVAT : cerfa n°50546#02

www.idf-infirmiers-urps.org
URPS Infirmiers d'Ile-de-France
12 rue Cabanis, 75014 PARIS
Tél. : 01 40 64 12 42

Président : Jean-Jules MORTEO
urps.idf@gmail.com

Directrice : Sophie MICHEL
direction.urps.idf@gmail.com